



Communiqué de presse

La CNDH condamne fermement les violences qui ont causé la mort tragique du talibé Abdou Khadr Seck (8 ans) et demande justice, protection et mesures de prévention

La Commission Nationale des Droits de l'Homme du Sénégal (CNDH) a pris connaissance du décès du jeune talibé Abdou Khadr Seck, âgé d'environ 8 ans, dans la commune de Ribot Escalé (département de Kounghoul). L'enfant aurait été privé de nourriture, violemment battu par son maître coranique, puis abandonné. Des traces de violences corporelles ont été relevées sur la dépouille lors de l'examen médical.

Cet acte barbare constitue une violation grave et intolérable des droits fondamentaux de l'enfant, en particulier du droit à la vie, à l'intégrité corporelle, à la dignité, à la sécurité, et à la protection contre toutes formes de violence. Il s'inscrit dans un contexte de vulnérabilité extrême des enfants « talibés » pour lequel la CNDH avait alerté et émis des recommandations.

La CNDH exprime ses condoléances attristées à la famille d'Abdou Khadr Seck, à sa communauté et à toutes les personnes ébranlées par ce drame.

La CNDH condamne avec la plus grande fermeté la torture, les privations et la violence infligés à un enfant quelles qu'en soient les justifications.

La CNDH demande qu'une enquête soit menée, afin que la lumière soit faite sur les circonstances du drame et que les responsables soient dûment poursuivis et sanctionnés.

La CNDH appelle à une forte mobilisation de la société civile, des médias, des organisations religieuses et des citoyens, pour rompre le silence autour des violences faites aux enfants et encourager une culture de respect des droits humains.

Fait à Dakar, le 25 septembre 2025

Pour la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Sénégal (CNDH)

La division communication.

